

Droit fiscal

mesures plus concrètes pour aider les Canadiens à faible revenu et l'ensemble de l'économie.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'en disconviens pas, mais je demanderais au député de bien vouloir se reporter à mes déclarations. Je ne pense pas qu'à tout prendre il puisse alors me donner tort. J'apprécie sa patience, car je connais la région du pays d'où il vient et les problèmes qui s'y posent. Peut-être que si nous disposons de ce bill, nous pourrions examiner toute nouvelle situation qui se présentera. Je n'accepte pas son allégation selon laquelle je devrai sans aucun doute présenter un nouveau budget; je n'ai pris aucune décision à cet égard. Mais s'il pouvait user de son influence auprès de ses collègues pour hâter l'adoption de cette mesure, alors nous pourrions nous occuper de toute nouvelle situation.

● (1410)

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer les propos du député de Cape Breton-East Richmond. Je suis convaincu que nous traversons une des pires crises économiques depuis les années 30, non seulement pour ce qui est du chômage, mais aussi de l'inflation et de la récession économique. Il y a maintenant à peu près 817,000 personnes en chômage. Notre économie est reliée de près à celle des États-Unis, et la plupart des économistes prédisent que le chômage y atteindra bientôt le taux sans précédent de 9 p. 100, 9,5 p. 100 ou 10 p. 100. Si cela se produit aux États-Unis, la même chose nous attend. Le ministre fait signe que non, mais l'histoire montre que notre taux de chômage ne s'est écarté que de 1 p. 100 ou 1,5 p. 100 de celui des États-Unis.

J'exhorte le ministre à songer sérieusement à accroître les réductions d'impôt. Je prédis qu'il présentera un nouveau budget dans deux ou trois mois et, s'il n'augmente pas les réductions dès maintenant, je suis persuadé que les statistiques sur le chômage se seront alors élevées et nous ferons face à une poussée inflationniste encore plus accentuée, tandis que la situation générale se sera aggravée. Pour stimuler l'économie, il faut remettre de 1 à 2 milliards de dollars aux économiquement faibles.

Si ces gens avaient de l'argent, ils dépenseraient pour se procurer des articles de première nécessité, notamment la nourriture et les vêtements. Ils n'épargneront pas cette somme, mais ils la dépenseront, stimulant ainsi l'économie et la productivité de quelques milliards de dollars et même plus, dont une grande partie sera récupérée à tous les niveaux des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour forme d'impôts supplémentaires. Je recommande vivement au ministre d'y songer sérieusement, car je pense que c'est un pas dans la bonne voie.

Le président: L'article 77 est-il adopté?

M. Orlikow: Monsieur le président, pourrais-je poser une question au ministre?

Une voix: C'est honteux!

M. Orlikow: Je me demande pourquoi ceux qui ont déjà parlé se sentent obligés de s'opposer, quand quelqu'un d'autre veut poser une question.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Paposki n'a pas dit un mot.

M. Orlikow: Le ministre prendrait-il quelques instants pour répondre aux questions posées par le député de Cape Breton-East Richmond avant le déjeuner? Je pense que c'est important, en raison de la thèse soutenue, non seule-

ment au Canada, mais aussi aux États-Unis, par de nombreux économistes, qui ne sont pas seulement les principaux conseillers de Kennedy et Johnson, mais dont certains ont conseillé le président Nixon, il y a quelques années: Selon leur thèse, le déficit de 20 milliards de dollars proposé par le président Ford est trop faible et arrive trop tard pour permettre aux États-Unis de surmonter leurs problèmes économiques.

Le ministre prendrait-il la peine de comparer notre situation avec celle des États-Unis? Je crois que dans ses propositions budgétaires de novembre dernier et dans les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu que nous étudions actuellement, il propose essentiellement le même remède que le président Ford à la hausse rapide du chômage. De l'avis de bien des économistes canadiens et américains éminents, les propositions du ministre produiront au Canada le même résultat désastreux que celles du président Ford et l'absence d'initiative auront vraisemblablement aux États-Unis.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 78.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, on nous a fait remarquer que, selon toute apparence, la surtaxe imposée aux corporations, prévue à l'article 123.2, s'appliquerait à la taxe de 10 p. 100 sur les bénéficiaires miniers ou pétroliers ou sur les bénéficiaires de fabrication et de transformation des sociétés affectées aux Territoires du Nord-Ouest. Ce n'est pas le but visé par cette mesure. Il faut exclure cette taxe provinciale de la surtaxe, mais nous imposons évidemment aux territoires une charge plus lourde qu'au reste du pays. Cet état de choses et certains problèmes d'ordre technique me poussent à proposer l'amendement suivant, dont le texte a déjà été remis aux membres du comité:

Que l'on modifie l'article 78 du bill C-49 en remplaçant

a) la ligne 1, page 196, par ce qui suit:

«Partie, pour cette année (établi comme si, à l'article 124, l'expression «dans une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou le Territoire du Yukon» se lisait «dans toutes les provinces» et sans»

b) la ligne 11 de la version française, page 196, par ce qui suit:

«(ii) l'année d'imposition 1975, 28%, et»

c) les lignes 16 et 17, page 196, par ce qui suit:

«née,»

d) les lignes 21 et 22, page 196, par ce qui suit:

«l'année, et»

e) les lignes 35 à 40, page 197, par ce qui suit:

«tirés de ressources minérales ou de puits de pétrole ou de gaz, au Canada,»

f) la ligne 48, page 197, par ce qui suit:

«50% de son revenu imposable ou du revenu imposable gagné au Canada,»

g) la ligne 2, page 198, par ce qui suit:

«pour l'année qui serait, sauf disposition contraire, calculée selon»

h) les lignes 6 à 9, page 198, par ce qui suit:

«(A) à son revenu imposable, ou

(B) à son revenu imposable gagné au Canada,»

i) la ligne 24, page 198, par ce qui suit:

«puits de pétrole ou de gaz au Canada»

Le président: Le comité a entendu l'amendement. L'amendement est-il adopté?

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)

Le président: L'article 78 modifié est-il adopté?